



CARNAVAL

Marseille, le 16 mars 2017

Madame, Monsieur,

Comme c'est la tradition, le **Carnaval** de l'École du Sacré-Cœur Roucas aura lieu le jeudi de la Mi-Carême (**jeudi 23 mars 2016 après-midi**). Le thème pour cette année est : « **Bandes dessinées – Dessins animés** ».

Les externes pourront venir déjà costumés, et les demi-pensionnaires se préparer à l'école en début d'après-midi. Bien sûr, si ce jour-là, les enfants peuvent manger à la maison cela sera formidable *et surtout plus gérable pour nous* (en particulier pour les maternelles).

Attention : Confettis et serpentins en papier autorisés dans la cour uniquement. Interdiction formelle d'apporter bombes ou d'objets lançant des projectiles. C'est désagréable et dangereux. Les accessoires style épées sont des éléments de costume et devront être conservés par l'enfant comme élément du costume. Pas de « combats » donc...

Les enfants externes seront attendus à l'école à partir de **13h45 et jusqu'à 14h00**. Les parents passeront par le préau à partir de 14h15. **LE BADGE SERA OBLIGATOIRE !** Sans lui, pas d'entrée possible (même si nous vous connaissons !). Le défilé devrait démarrer vers 14h25 avec les enfants primaires suivi de celui des maternelles une vingtaine de minutes plus tard.

Ce défilé sera suivi du « **Jugement du Caramentran** » dans la cour, des photographies pourront ensuite être prises avec les classes et le personnel. Puis viendra le temps d'un goûter... réservé aux enfants.

La sortie se fera aux horaires habituels. **RAPPEL : Aucune sortie des élèves avant l'horaire officiel des maternelles ou des primaires ne sera possible!**

Si possible, merci d'éviter de laisser les enfants à la garderie ce soir là. Beaucoup de rangement restera à faire, moins il y aura d'enfants mieux ce sera.

Pour le goûter, **sans obligation bien sûr**, nous demanderons que les enfants des différentes classes s'organisent pour apporter diverses denrées (Crêpes, gaufres, gâteaux, boissons, bonbons, ...) tout en évitant l'excès qui entraîne souvent le gaspillage.

Merci d'avance pour votre participation.

À l'attention des parents dont les enfants mangent habituellement à la cantine le jeudi

Si vous désirez déguiser vous-même votre enfant et le faire déjeuner à la maison ce jour-là (sortie à 12h00) cela nous arrange effectivement. Pour avertir le gérant du restaurant scolaire, nous vous remercions de bien vouloir nous informer **ce lundi 20 mars** (le repas sera alors déduit sur la facture du mois d'avril). **Passé lundi, nous serons dans l'obligation de facturer ce repas même s'il ne sera pas consommé le jour du Carnaval.**

Merci de nous ramener ce coupon pour ce **lundi 20 mars 2017**

Je soussigné : parent de en classe de
confirme avoir bien reçu les informations concernant le **Carnaval du jeudi 23 mars 2017**.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, compléter impérativement la partie ci-dessous :

Il déjeunera à l'école le 23 mars : oui ☐ non ☐

Fait à Marseille le ... / 03 / 2017

Signature